

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 décembre 2022

Délibération ou arrêté n° 74

Date de convocation :  
13/12/2022

Date d'affichage :  
26/12/2022

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 16

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

Subvention Amicale du  
Personnel

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
23/12/2022

Et publication et notification du  
26/12/2022

L' an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés : Mme Virginie Masson avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin  
Mme Angéline Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Etait absente : Mme Céline Defruit

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition de son Président,

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

**DECIDE :**

- D'allouer à l'Amicale du Personnel une subvention de 890 € ;
- Dit que les crédits sont inscrits au compte 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun - Merlin

Le Maire



Thierry LINEATTE